



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

2 IGC

Distribution limitée

CE/08/2.IGC/11

Paris, le 17 septembre 2008

Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

**Deuxième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
8 - 12 décembre 2008**

**Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Élection des membres du Bureau de
la troisième session ordinaire du Comité**

Décision requise : paragraphe 3

1. Comme prévu dans le projet de Règlement intérieur provisoire (article 12.1) adopté par le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») à sa première session ordinaire, le Comité élit à l'issue de chaque session ordinaire, les membres du Bureau dont le mandat court jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante.
2. Il est rappelé au Comité qu'à titre transitoire, les membres du Bureau de la première session ont été élus au début de la session et la durée de leur mandat expire à la fin de la deuxième session ordinaire, conformément à l'article 12.1 du Règlement intérieur provisoire du Comité.
3. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 2.IGC 11

Le Comité,

1. Élit * * * (nom/État membre), Président(e) du Comité,
2. Élit * * * (nom/État membre), Rapporteur du Comité,
3. Élit * * * (État membre), * * * (État membre), * * * (État membre) et * * * (État membre), Vice-présidents du Comité.